

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du MERCREDI 20 MARS 2013 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, Colette SUCHET, Arlette BURLE, Émile LOPEZ, Christelle PEIS, Christiane CORNUT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Martine BOYAC, Alain MONTEILLARD, Thierry BALAZUC

Absents excusés : David AUZAS, Roland COURT, Jean-Louis JOUVE,

Procurations : COURT à M PIALAT, J-L JOUVE à R CHAMBON

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|--|
| 1) Comptes de gestion et administratif | 9) Installation téléphonique de la mairie |
| 2) Demandes de subventions d'associations | 10) Parc d'activités du Vinobre : permission de voirie |
| 3) Taxes locales 2013 | 11) Prévoyance garantie maintien de salaire |
| 4) Rythmes scolaires | 12) Motion de soutien à l'intersyndicale de la DDT |
| 5) Demande de subvention PILOTS centre intergénérationnel | 13) PUP n°2 chemin des Ramades |
| 6) Achat de terrains (aire de covoiturage) | 14) Redevances d'occupation du domaine public |
| 7) Modification de la délibération 48-2012 | 15) Questions diverses |
| 8) Élection de membres à la commission mixte des MAPA | |

Comptes de gestion et administratif 2012

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 553 887.35 € et les recettes à 702 520.39 €, soit un résultat net de 148 633.04 €, auquel s'ajoute le report 2011 de 155 525.46 €. Les résultats de clôture 2012 en fonctionnement présentent donc un excédent cumulé de 304 158.50 €. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et les recettes encaissées au-delà des prévisions.

En investissement, les dépenses ont été de 160 551.09 € et les recettes de 204 716.35 € auxquelles s'ajoute l'excédent reporté 2011 de 11 251.08 €, soit un excédent de clôture de 55 416.34 €.

Les restes à réaliser de 2012 à reporter sur le budget 2013 s'élèvent à 331 402 € en dépenses, et 57 275 € en recettes. Le besoin de financement de 274 127 € est couvert par l'excédent de clôture de 55 416.34 € et 218 710.66 € provenant de l'excédent de fonctionnement. Les comptes de gestion et administratif sont approuvés à l'unanimité.

Demandes de subventions d'associations

Le Conseil municipal alloue un crédit global de 8 800 € pour les subventions à verser aux associations qui en ont fait la demande, et 10 000 € au CCAS. Il est rappelé le crédit de 1 056 € voté pour les classes vertes (séance du 6/12/2012).

Taxes locales 2013

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2013. Ils restent donc fixés à 6.46 % pour la taxe locale, 9.69 % pour la taxe foncière bâtie et 47.06 % pour la taxe foncière non bâtie.

Rythmes scolaires

A l'unanimité, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est reportée à la rentrée scolaire 2014-2015.

Demande de subvention PILOTS pour la création d'un centre intergénérationnel

Une subvention de 298 000 € (20 % de la dépense HT) est sollicitée auprès du Conseil général au titre des Projets à Impacts Large et d'Orientation Territoriale Stratégiques pour la construction du centre intergénérationnel.

Achat de terrains (aire de covoiturage)

Le Conseil décide à l'unanimité d'acheter 2 terrains pour créer une aire de covoiturage près du rond point de la déviation. Ces parcelles seront achetées au Conseil général après la fin de la procédure de rétrocession des délaissés, les anciens propriétaires des parcelles achetées en vue de la création de la déviation étant prioritaires pour les acquérir.

Modification de la délibération n°48-2012 (achat de terrains quartier Serre de Danse)

Par délibération n°48-2012 du 27/9/2012, le Conseil avait décidé d'acheter les parcelles B n°1376 et 1378 au quartier Serre de Danse pour 15 000 €. Depuis, le prix des terrains a été réévalué, passant à 17 600 €. A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'acquérir ces 2 parcelles au prix de 17 600 €, frais de notaire en sus.

Élection de membres à la commission mixte des MAPA (marché à procédure adaptée)

En vue de la construction du centre intergénérationnel, un groupement de commande a été constitué entre la Commune et la CC du Vinobre. La convention de constitution prévoit la création d'une commission mixte des MAPA composée du maire de Lachapelle sous Aubenas, et de 2 représentants élus de chaque collectivité. Messieurs Pialat et Roudil sont élus membres de cette commission chargée d'étudier les offres et de suivre les travaux.

Installation téléphonique de la mairie : proposition commerciale

Cette proposition concernant la téléphonie de la mairie permettrait de bénéficier du wifi, de l'illimité vers les fixes (8h avec l'actuel contrat) et de 2h vers les mobiles (1h30 actuellement) et de grouper en une seule facture les 3 services actuels internet, fax et téléphone. L'offre proposée est de 131.56 € par mois. Actuellement les frais de téléphonie s'élèvent à plus de 180 € mensuels et ne cessent d'augmenter. L'installation actuelle n'étant pas compatible, le matériel doit être changé, en étant soit loué 113.56 € par mois, soit acheté pour 3 802.10 €. Le Conseil considérant les économies à réaliser, décide de souscrire à l'offre d'Orange et d'acheter le matériel dont le coût, récupération de la TVA déduite, correspond à 2 ans et demi de location.

Parc d'activité du Vinobre : permission de voirie

Une permission de voirie pour la CC du Vinobre est nécessaire pour que celle-ci puisse rétrocéder au SEBA les réseaux posés lors de la viabilisation du parc d'activités du Vinobre.

Prévoyance – Garantie maintien de salaire : participation de la commune

A titre informatif et suite à une enquête du Centre de Gestion de la FPT, la participation de la commune à la garantie maintien de salaire du personnel serait de 5 € par mois et par agent.

Motion de soutien à l'intersyndicale de la DDT

Face aux menaces qui pèsent sur le devenir des missions rendues par les services de l'État aux communes, tels que l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'aide et le suivi de travaux, le Conseil municipal soutient à l'unanimité l'intersyndicale de la Direction Départementale des Territoires.

PUP n° 2 chemin des Ramades

Pas de délibération prise faute d'éléments.

Redevances d'occupation du domaine public

Le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par les textes relatifs aux redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de téléphonie, y compris pour la fibre optique, et les distributeurs d'énergie (électricité, gaz...)

Questions diverses

Travaux : Les travaux d'assainissement du quartier Boudeyre se poursuivent ; à noter que la présence de rochers les ralentit. Le mur du chemin de l'Ancien lavoir est en cours d'achèvement.

Le personnel technique, sous la direction de Carméno Milione, est vivement félicité pour son magnifique travail de restauration de la porte de l'église.

Une réfection des WC publics (rue du Barry) est envisagée.

Une demande de réalisation d'un bac à sable à l'école ; considérant les normes à respecter, une réflexion est lancée.

Frais de restauration : le Conseil décide à l'unanimité de prendre en charge à hauteur de 11 € les frais de restauration non payés par le CNFPT ou engagés lors de déplacements professionnels.

Internet : le site internet de la Commune est accessible à l'adresse www.lachapelle-sous-aubenas.fr Il permet de s'informer sur la vie locale, municipale et administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A Lachapelle sous Aubenas, le 25 mars 2013
Roland CHAMBON

